

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNES DE BOUGUENAIS ET INDRE

Par arrêté préfectoral n° 2015/BPUP/009 en date du 5 février 2015, une enquête publique est ouverte en mairies de Bouguenais et de Indre pendant une durée de 33 jours consécutifs, **du lundi 2 mars au vendredi 3 avril 2015 inclus** portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Bouguenais et Indre, présenté par la société Réseau de Transport d'Electricité (RTE) dans le cadre des travaux de réhabilitation des ouvrages de traversée de la Loire côté ouest de Nantes, sur le territoire des communes de Bouguenais et Indre.

M. Jean-Claude HAVARD, retraité du Port Autonome de Nantes Saint-Nazaire est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Jany LARCHER, retraité de la fonction publique (direction départementale des territoires et de la mer) est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairies de Bouguenais et Indre aux dates et heures ci-après :

- lundi 2 mars 2015	- mairie de Bouguenais -	de 9h00 à 12h00
- mercredi 11 mars 2015	- mairie de Indre -	de 9h00 à 12h00
- jeudi 19 mars 2015	- mairie de Bouguenais -	de 14h00 à 17h00
- jeudi 26 mars 2015	- mairie de Indre -	de 14h00 à 17h00
- vendredi 3 avril 2015	- mairie de Bouguenais	de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comprenant notamment, les avis de l'autorité environnementale et le compte-rendu de la réunion de personnes publiques associées, et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, en mairie de Bouguenais, siège principal de l'enquête, et en mairie de Indre aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Bouguenais (1 rue de la commune de Paris 1871 – BP 4109 – 44341 BOUGUENAIS cedex).

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairies de Bouguenais et de Indre, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la société RTE - centre développement et ingénierie Nantes – 75 boulevard Gabriel Lauriol – BP 42622 - 44326 NANTES cedex 3.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral adoptant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU des communes de Bouguenais et Indre.